

AVENANT N°3

A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR,

SES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS MEMBRES

ET LE SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS URBAINS DU VAL-DE-MARNE

Entre :

- L'établissement public territorial **Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)**
- La commune d'**Alfortville**
- La commune de **Boissy-Saint-Léger**
- La commune de **Bonneuil-sur-Marne**
- La commune de **Chennevières-sur-Marne**
- La commune de **Créteil**
- La commune de **la Queue-en-Brie**
- La commune de **Limeil-Brévannes**
- La commune du **Plessis-Trévisé**
- La commune de **Mandres-les-Roses**
- La commune de **Marolles-en-Brie**
- La commune de **Noiseau**
- La commune d'**Ormesson-sur-Marne**
- La commune de **Périgny-sur-Yerres**
- La commune de **Santeny**
- La commune de **Sucy-en-Brie**
- La commune de **Villecresnes**
- Le **centre communal d'action sociale (CCAS) de Créteil**
- Le **centre communal d'action sociale (CCAS) de Limeil-Brévannes**
- Le **Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)**

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Une convention constitutive de groupement de commandes a été signée entre **les communes du territoire et l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)** ayant pour objet la passation de procédures conjointes sur des besoins similaires entre tout ou partie des membres du groupement, et ce afin de permettre la rationalisation et l'optimisation des achats par le biais du levier de la mutualisation.

Chaque année, de nouveaux achats groupés sont définis et proposés aux membres du groupement.

Un avenant à la convention doit être passé et signé entre toutes les parties pour fixer la liste des nouveaux achats groupés et en désigner les adhérents et le coordonnateur.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier l'annexe n°1 à la convention initiale définissant la liste, le périmètre et le coordonnateur des achats groupés est modifiée, conformément à l'article 2 de la convention.

Article 2 : Dispositions particulières

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date exécutoire de la dernière délibération ou décision l'ayant adopté.

Toutes les clauses de **la convention initiale** ainsi que celles des **avenants n°1 et 2** non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Pour la commune d' Alfortville	Le Maire
Pour la commune de Boissy-Saint-Léger	Le Maire
Pour la commune de Bonneuil-sur-Marne	Le Maire

Pour la commune de Chennevières-sur-Marne	Le Maire
Pour la commune de Créteil	Le Maire
Pour le CCAS de Créteil	Le président
Pour la commune de La Queue-en-Brie	Le Maire
Pour la commune de Le Plessis-Trévisé	Le Maire
Pour la commune de Limeil-Brévannes	Le Maire
Pour le CCAS de Limeil-Brévannes	La Présidente
Pour la commune de Mandres-les-Roses	Le Maire
Pour la commune de Marolles-en-Brie	Le Maire

Pour la commune de Noiseau	Le Maire
Pour la commune d' Ormesson-sur-Marne	Le Maire
Pour la commune de Périgny	Le Maire
Pour la commune de Santeny	Le Maire
Pour la commune de Sucy-en-Brie	Le Maire
Pour la commune de Villecresnes	Le Maire
Pour Grand Paris Sud Est Avenir	Le Directeur général des services
Pour le Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne	Le Président

ANNEXE 1 :

LISTE DES ACHATS GROUPÉS ET DES COORDONNATEURS

A. Rappel des achats groupés fixés en annexe à la version initiale de la convention

Objet du groupement	Membres du groupement	Coordonnateur
Coordination SPS	<i>Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, La-Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Santeny, GPSEA.</i>	GPSEA
Achat de vêtements de travail	<i>Boissy Saint Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, GPSEA.</i>	GPSEA
Formations obligatoires	<i>Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Créteil, La-Queue-en-Brie, Le Plessis-Trévisé, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Périgny, Santeny, Villescresnes, GPSEA.</i>	GPSEA

B. Achats groupés définis par l'avenant n°1 à la convention

Objet du groupement	Membres du groupement	Coordonnateur
<i>Achats de fournitures et accessoires d'entretien</i>	<i>Boissy-Saint-Léger (lot 5), Bonneuil-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, GPSEA.</i>	GPSEA
<i>Achats de fournitures de bureau, papier, enveloppes</i>	<i>Bonneuil-sur-Marne, Créteil (lot 3), La Queue-en-Brie, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, GPSEA.</i>	GPSEA
<i>Achat de produits à usage unique pour les denrées alimentaires</i>	<i>CCAS de Créteil, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie (lot 3), GPSEA.</i>	GPSEA

C. Achats groupés définis par l'avenant n°2 à la convention

Objet du groupement	Membres du groupement	Coordonnateur
Coordination SPS	ALFORTVILLE, BOISSY-SAINT-LEGER, LA QUEUE-EN-BRIE, LIMEIL-BREVANNES, MANDRES-LES-ROSES, ORMESSON SUR MARNE SANTENY, VILLECRESNES, GPSEA.	GPSEA
Achat de vêtements de travail	BOISSY-SAINT-LEGER, CHENNEVIERES-SUR-MARNE, MANDRES-LES-ROSES, MAROLLES-EN-BRIE, NOISEAU, ORMESSON SUR MARNE, SUCY-EN-BRIE, VILLECRESNES, GPSEA.	GPSEA
Achat de véhicules	CRETEIL, LA QUEUE-EN-BRIE, LIMEIL-BREVANNES, CCAS de LIMEIL-BREVANNES, MANDRES-LES-ROSES, VILLECRESNES, GPSEA.	GPSEA

D - Achats groupés définis par l'avenant n°3 à la convention

Objet du groupement	Membres du groupement	Coordonnateur
Formations obligatoires (actions de formation diverses et notamment hygiène, santé, sécurité au travail ...)	Alfortville Boissy-Saint-Léger, Bonneuil sur Marne, Créteil, CCAS de Créteil, La-Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, CCAS de Limeil – Brévannes, Le Plessis-Tréville, Mandres les roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne,	GPSEA

	<i>Santeny, Villecresnes, GPSEA.</i>	
<i>Prestations d'études géotechniques, de pollution des sols et de recherches d'amiantes dans les infrastructures</i>	<i>Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Chennevières sur marne La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Mandres les roses, Santeny, Sucy-en-Brie, Villecresnes, GPSEA</i>	GPSEA
<i>Dératisation, désinsectisation, nettoyage industriel de conteneurs, débarras et nettoyage</i>	<i>Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Créteil, CCAS de Créteil, Chennevières-sur-Marne, La Queue-en- Brie Limeil-Brévannes, CCAS de Limeil-Brévannes, Mandres les roses, Marolles-en-Brie, Noiseau, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Villecresnes, GPSEA</i>	GPSEA